



Annonces GDS du 23 janvier 2025

Lors la cérémonie de clôture de la 219^{ème} promotion d'élèves surveillants baptisée Fabrice MOELLO et Arnaud GARCIA, en l'honneur de nos deux collègues sauvagement abattus lors du tragique évènement du 14 mai 2024 au péage d'Incarville, le discours du nouveau Garde des Sceaux a marqué un tournant, affirmant que l'administration pénitentiaire devait prendre une nouvelle direction. A la vue de ces annonces, c'est un changement radical et profond, c'est le moins que l'on puisse dire :

→ Création d'établissements de haute sécurité

- Un premier établissement ouvrira le 31 juillet 2025, accueillant les 100 narcotrafiquants les plus dangereux. Doté d'un budget de 4 millions d'euros, il sera conçu pour être totalement sécurisé, avec la présence de quatre sections ERIS.
- Deux autres établissements similaires sont prévus d'ici deux ans, avec une capacité totale pour 600 détenus liés à la criminalité organisée. Ces structures pourraient s'inspirer du modèle italien « il carcere duro », appliquant un régime de détention strict.
- Le ministre a également évoqué la nécessité d'adapter l'architecture des établissements pénitentiaires à la dangerosité des détenus.

→ Création de la police pénitentiaire

- Cette nouvelle entité aura pour mission la sécurité, le contrôle et la surveillance, ainsi que l'accompagnement des agents SPIP dans les zones à risque.
- Une augmentation des équipes cynophiles est prévue, ainsi que la création d'un concours d'officier de police judiciaire pour les agents pénitentiaires.

→ Création de l'inspection générale de l'administration pénitentiaire

- Cette structure visera à prévenir les pressions et menaces pesant sur les agents et leurs familles, ainsi qu'à lutter contre la corruption.

→ Renforcement du service national du renseignement pénitentiaire (SNRP)

- Pour lutter contre la radicalisation, le terrorisme et la criminalité organisée, des moyens technologiques et humains supplémentaires seront alloués.
- Le SNRP doit continuer à jouer un rôle central dans la sécurisation des détentions et de la société.

→ Création de la direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP)

- Ce nouvel organe central supervisera la « Direction de la sécurité pénitentiaire » et la « Direction de l'insertion et de la probation ».
- Des États généraux de l'insertion et de la probation seront organisés dès avril pour six mois, de repenser la prévention et la lutte contre la récidive.



→ Surpopulation pénale

- Avec 20 000 détenus supplémentaires par rapport à la capacité théorique, le ministre prévoit de doubler les places de semi-liberté d'ici 2027 (+3 000 places).
- Les exigences normatives pour la construction de nouveaux établissements seront révisées pour accélérer les chantiers.
- Concernant les détenus étrangers qui représente 25 % de la population carcérale, des mesures d'expulsion ou de transfert vers les pays d'origine sont envisagées.

Un grand nombre de propositions dont le ministre a le secret, lui qui sait ô combien accaparer l'écoute médiatique. Mais dans un contexte budgétaire incertain et avec des projets qui partent quand même dans tous les sens, **La CGT Pénitentiaire** s'inquiète des moyens et des contraintes de l'ensemble de ces mesures.

En effet, beaucoup d'annonces restent conditionnées à des moyens humains, financiers et matériels dont les détails ne sont pas encore précisés.

Une réforme ambitieuse sans budget adéquat qui risque d'échouer.

Si l'idée de "carcere duro" peut répondre aux profils les plus dangereux, elle pourrait soulever des préoccupations sur le respect des droits fondamentaux des détenus.

La construction d'établissements pénitentiaires reste un processus long (7 ans en moyenne). Les annonces risquent de ne pas répondre aux urgences actuelles.

Sans un suivi rigoureux, ces annonces pourraient être perçues comme un simple "écran de fumée", surtout si elles ne sont pas accompagnées d'une mise en œuvre concrète et rapide.

Concernant la surpopulation pénale, si des mesures sont proposées, elles ne s'attaquent pas directement à la racine du problème, notamment la politique pénale et les alternatives à l'incarcération.

D'une manière plus générale, **la CGT Pénitentiaire** restera attentive aux détails de la mise en œuvre.

La CGT Pénitentiaire va demander un calendrier précis et des engagements budgétaires clairs.

La CGT Pénitentiaire s'interroge encore sur la prise en charge des détenus ultra-violents, terroristes et atteints de troubles psychiatriques.

La CGT Pénitentiaire souhaite éviter que certaines réformes (comme le régime carcéral stricte ou l'inspection générale) n'entraînent des dérives.

Dans l'attente d'informations précises, **La CGT Pénitentiaire** demande dès à présent les audiences nécessaires afin de garantir le financement alloué et une vision équilibrée entre sécurité, droits fondamentaux et conditions de travail des agents.

Montreuil, le 24 janvier 2025.